

# **Protocole d'accord concernant la mise à disposition d'infrastructures de télécommunications entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Société BLUE NETWORKS TECHNOLOGIES**

## **Préambule**

Compte tenu de l'insuffisance et de l'inadaptation des infrastructures Telecom sur son territoire, la Communauté d'Agglomération "Hérault Méditerranée" a décidé d'agir pour développer son attractivité numérique et favoriser l'installation de services modernes de télécommunication

## **Entre les soussignés :**

La Communauté d'Agglomération "Hérault Méditerranée",

Domiciliée : ZI Le Causse  
22 Avenue du 3<sup>ème</sup> Millénaire  
34630 SAINT THIBERY  
France  
Tel : 04 99 47 48 49  
SIREN 243 400 819

Représentée par son Président Monsieur Gilles D'ETORRE, Maire d'Agde, agissant également au nom de l'association en cours de création "OCCITANIX"

Et la société Blue Networks Technologies,

Domiciliée : 10 Allée Evariste Galois  
63000 Clermont-Ferrand  
France  
Tel : 04 27 86 86 33  
SARL au capital de 2000 Euros  
RCS Clermont-Ferrand 509072500

Représentée par son Gérant, Monsieur Pascal RULLIER.

Il a été convenu ce qui suit :

## **Il a été convenu ce qui suit**

La Communauté d'Agglomération "Hérault Méditerranée" s'engage à :

- à mettre à disposition l'accès à son infrastructure fibre optique en cours de déploiement au prix forfaitaire de 10 € HT par prise et par mois pour un accès simple,
- à réaliser une campagne d'information raisonnable afin de permettre à la société Blue Networks Technologies d'atteindre rapidement une rentabilité de ses investissements. La Communauté d'Agglomération "Hérault Méditerranée" maintiendra son action d'information jusqu'à l'obtention des 10 premiers clients.

La société Blue Networks Technologies s'engage à :

- fournir son offre complète de services numériques à toutes les entités éligibles via cette infrastructure, notamment une offre de base :  
Accès à l'infrastructure CAHM à 1Gbps garanti par avec un accès internet 100Mbps crête à 50€HT/mois (GTR 4h ouvrées);
- proposer un catalogue de service identique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de d'Agglomération Hérault Méditerranée, dès que le réseau le permettra ;
- échanger du trafic sur le GIX "Occitanix" en cours de création ;
- utiliser l'infrastructure déployée par la Communauté de d'Agglomération "Hérault Méditerranée" dès que celle-ci sera disponible ;
- promouvoir le réseau de la Communauté de d'Agglomération Hérault Méditerranée auprès de ses partenaires et distributeurs locaux ;
- participer aux actions de promotion du réseau organisées par la Communauté de d'Agglomération Hérault Méditerranée sur son territoire.

Une convention définira les modalités administratives techniques et financières concernant la mise à disposition d'infrastructures de télécommunications entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Société Blue Networks Technologies.

Fait à St Thibery..... Le 29/01/16.....

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération "Hérault  
Méditerranée"  
Maire d'Agde



Gilles D'ETTORE

Le Gérant de la société Blue  
Networks Technologies

Blue Networks  
Technologies

S.A.R.L au capital de 2000 €  
RCS Clermont-Ferrand 509 072 500  
TVA FR 42 509 072 500

9, Rue Pasteur - 63510 AULNAT  
Pascal RULLIER

